

## Info stage aux étudiants

L'absence de validation des modalités liées à votre expérience professionnelle et/ou internationale ( lorsque cette dernière devait être un stage), ne pourra être un refus de passage ou de diplomation, quel que soit votre programme.

En effet, compte tenu des circonstances, chaque situation d'interruption de stage ou de non stage ( annulation, recherches infructueuses liées à la situation) sera analysée par votre programme.

Ainsi, en fonction du temps passé ou pas en entreprise, votre programme validera votre requis ou vous proposera une solution alternative.

**Afin de répondre à vos questions par rapport à votre situation, ci-dessous les différents cas de figure que vous pouvez rencontrer :**

STATUT	LIEU	LOCALISATION ENTREPRISE	ECOLE KEDGE BS	DEMANDE ENTREPRISE	DEMANDE ETUDIANT	LIEU ETUDIANT	IMPACT	SITUATION KEDGE BS	ACTIONS	
Stage en cours	National	Cluster ou non		télétravail		domicile	le stage se poursuit et l'étudiant est rémunéré	maintien du stage	L'étudiant informe le service des stages des nouvelles conditions de télétravail	
				confinement domicile sans télétravail et l'entreprise décide de maintenir la gratification		domicile	le stage est décalé et l'entreprise maintient la gratification de l'étudiant	maintien du stage	L'étudiant informe le service des stages des nouvelles dates de présence en entreprise dans la durée initiale	
				suspension (pas de télétravail, pas de confinement et l'entreprise ne maintient pas la gratification)		domicile	le stage est décalé et l'étudiant n'est pas rémunéré	arrêt du stage	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander un avenant d'arrêt. Cf mention ci-dessus "INFO STAGES"	
				arrêt du stage		domicile	le stage est annulé	arrêt du stage	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander avenant d'arrêt. Cf mention ci-dessus "INFO STAGES"	
					demande à stopper (covid 19, peur du covid 19, etc....)	domicile	le stage est stopé	arrêt du stage	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander avenant d'arrêt. L'étudiant doit appliquer les conditions de confinement. Cf mention ci-dessus "INFO STAGES"	
	International	Cluster ou non			télétravail		domicile pays étranger ou France	le stage se poursuit et l'étudiant est rémunéré	maintien du stage	L'étudiant doit informer le service stages des nouvelles conditions de télétravail. Si l'étudiant décide de l'effectuer en FRANCE alors il doit se rapprocher du Consul et Ambassade du Pays d'Accueil pour connaître les conditions de retour.
					suspension		domicile pays étranger ou France	le stage est décalé et l'étudiant est rémunéré	maintien du stage	L'étudiant informe le service des stages des nouvelles dates de présence en entreprise et ou télétravail dans la durée initiale. S'il décide de rentrer en France doit se rapprocher du Consul et Ambassade du Pays d'accueil.
					suspension		domicile pays étranger ou France	le stage est stopé	arrêt du stage	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander avenant d'arrêt. L'étudiant doit se rapprocher du consulat pour connaître les conditions de retour Si malade COVID 19 contacter consulat si besoin de se faire soigner. Si risque de contagion respecter les règles de confinement du pays d'accueil. Cf mention ci-dessus "INFO STAGES"

## Info stage aux étudiants

L'absence de validation des modalités liées à votre expérience professionnelle et/ou internationale ( lorsque cette dernière devait être un stage), ne pourra être un refus de passage ou de diplomation, quel que soit votre programme.

En effet, compte tenu des circonstances, chaque situation d'interruption de stage ou de non stage ( annulation, recherches infructueuses liées à la situation) sera analysée par votre programme.

Ainsi, en fonction du temps passé ou pas en entreprise, votre programme validera votre requis ou vous proposera une solution alternative.

Afin de répondre à vos questions par rapport à votre situation, ci-dessous les différents cas de figure que vous pouvez rencontrer :

STATUT	LIEU	LOCALISATION ENTREPRISE	ECOLE KEDGE BS	DEMANDE ENTREPRISE	DEMANDE ETUDIANT	LIEU ETUDIANT	IMPACT	SITUATION KEDGE BS	ACTIONS
					demande à arrêter (covid 19, peur du covid 19, etc....)	domicile pays étranger ou France	le stage est stopé	arrêt du stage	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander avenant d'arrêt. L'étudiant doit se rapprocher du consulat pour connaître les conditions de retour . Si malade COVID 19 contacter consulat si besoin de se faire soigner. Si risque de contagion respecter les règles de confinement du pays d'accueil. Cf. mention ci-dessus "INFO STAGES"
Stage non commencé et convention de stage signée	National	Cluster ou non	l'étudiant prend contact avec l'entreprise	l'entreprise communique les conditions de travail		entreprise ou domicile	le stage est maintenu en entreprise	maintien du stage	RAS
							le stage est maintenu en télétravail	maintien du stage	L'étudiant doit informer le service stages des nouvelles conditions de télétravail.
							le stage est décalé	stage maintenu mais nouvelles dates	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander un avenant à sa convention de stage initiale pour prise en compte des nouvelles dates
							le stage est annulé	annulation du stage	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander un avenant d'arrêt. Cf mention ci-dessus "INFO STAGES"
					demande à arrêter (covid 19, peur du covid 19, etc....)	Entreprise ou domicile	le stage est annulé	annulation du stage	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander avenant d'arrêt.L'étudiant doit informer l'entreprise de sa décision. Cf. mention ci-dessus "INFO STAGES"
	International	Cluster ou non	l'étudiant décale son départ et informe l'entreprise .		Ce décalage doit prendre en compte les annonces ministérielles de la FRANCE (confinement COVID 19) et les annonces du pays d'arrivée (Consulat). L'étudiant doit informer l'entreprise de ce décalage			stage maintenu mais nouvelles dates	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander un avenant à sa convention de stage initiale pour prise en compte des nouvelles dates
annulation du stage								L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander un avenant d'arrêt. Cf mention ci-dessus "INFO STAGES"	
stage maintenu mais télétravail en France								L'étudiant informe le service des stages de l'organisation de travail	

## Info stage aux étudiants

L'absence de validation des modalités liées à votre expérience professionnelle et/ou internationale ( lorsque cette dernière devait être un stage), ne pourra être un refus de passage ou de diplomation, quel que soit votre programme.

En effet, compte tenu des circonstances, chaque situation d'interruption de stage ou de non stage ( annulation, recherches infructueuses liées à la situation) sera analysée par votre programme.  
Ainsi, en fonction du temps passé ou pas en entreprise, votre programme validera votre requis ou vous proposera une solution alternative.

**Afin de répondre à vos questions par rapport à votre situation, ci-dessous les différents cas de figure que vous pouvez rencontrer :**

STATUT	LIEU	LOCALISATION ENTREPRISE	ECOLE KEDGE BS	DEMANDE ENTREPRISE	DEMANDE ETUDIANT	LIEU ETUDIANT	IMPACT	SITUATION KEDGE BS	ACTIONS
								annulation du stage à la demande de l'étudiant (motif covid 19 etc...)	L'étudiant doit aller sur son campus virtuel pour demander avenant d'arrêt. L'étudiant doit informer l'entreprise de sa décision d'annuler le stage. CF mention ci-dessus "INFO STAGES"

### Vous êtes actuellement en stage en France :

Votre entreprise vous propose le télétravail et vous êtes d'accord : vous acceptez cette proposition et envoyez un mail d'information à votre service stages

Vous êtes inquiet, vous avez des fragilités au niveau de la santé, vous souhaitez rejoindre vos proches : vous pouvez quitter votre entreprise en faisant une demande d'avenant d'arrêt sur votre campus virtuel, même si votre entreprise n'est pas d'accord ( une newsletter lui est envoyée à ce sujet)

L'entreprise ferme pendant une période indéterminée: vous devez quitter l'entreprise, en informer votre service stage et lors de la réouverture, vous pourrez reprendre votre activité.

Vous allez débiter un stage dans quelques jours/semaines: vous pouvez annuler votre stage en faisant une demande sur votre campus virtuel, ou reporter son début à une date ultérieure lorsque celle ci sera connue et l'entreprise d'accord

### Vous êtes actuellement en stage à l'étranger

Vous êtes inquiet, vous avez des fragilités au niveau de la santé, vous souhaitez rejoindre vos proches et quitter le pays d'accueil : vous pouvez quitter votre entreprise en faisant une demande d'avenant d'arrêt sur votre campus virtuel, même si votre entreprise n'est pas d'accord ( une newsletter lui est envoyée à ce sujet) et devez, au préalable, vous rapprocher du consulat ou de l'ambassade de votre pays pour les modalités de retour.

### Vous êtes en partance pour un stage à l'étranger :

Vous devez reporter votre départ et en informer l'entreprise et votre service stage

### Info santé

Vous êtes atteint du virus Covid 19 : vous devez en informer les autorités sanitaires qui vous guideront dans le process à suivre et rester confiné

Vous avez été confronté à des proches ou personnes aujourd'hui atteinte du virus Covid 19 : vous devez rester confiné